

DEC2024-045

**DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE**

-----  
**LE GRAND  
PERIGUEUX**

-----  
**255 rue Martha  
Desrumaux 24000  
PERIGUEUX**

## **DECISION DU PRESIDENT**

0 0 0 0 0

**Objet : Virements de crédits entre chapitres du budget immobilier d'entreprises**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L. 5217-10-6

**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57

**Vu** la délibération du 30 septembre 2021 approuvant le passage à la M57 d'une part et le règlement budgétaire et financier de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux d'autre part.

**Vu** la délibération du 28/03/2024 approuvant le budget primitif du budget immobilier d'entreprises et autorisant le Président à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre.

**Considérant** que sur autorisation de l'assemblée, l'autorité territoriale peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits pour charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

**Considérant** que les dépenses réelles de la section d'investissement du budget primitif s'élèvent à 12 700 633,05 €, que dans ce cadre, des virements de crédits peuvent avoir lieu sous le plafond de 952 547,48 €

**DECIDE :**

**Article 1** : de procéder aux virements de crédits suivants au sein de la section d'investissement :

| Objet                             | Chapitre voté | Fonction | Nature | Virement    |
|-----------------------------------|---------------|----------|--------|-------------|
| Bâtiment FEDD                     | 21            | 61       | 21321  | - 500 000 € |
| Construction Gendarmerie de VERGT | 201835        | 11       | 2313   | + 500 000 € |

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Cheffe du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Périgueux, le **26 SEP. 2024**

Le Président

Jacques AUZOU

**LE GRAND PERIGUEUX**  
Communauté d'Agglomération  
255 rue Marina Desrumaux  
CS 6003 - 24000 PERIGUEUX  
Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56  
SIRET : 200 040 392 00231 - APE 8411 Z

